

Le Courier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 117
2 novembre 2008 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Coordination Francis Marche Mondiale des Femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

Toutes nos excuses pour ne pas avoir passé un certain nombre d'informations à temps, pour cause de réunion internationale de la MMF en octobre.

Prochainement, un compte-rendu de cette réunion qui nous met en marche vers 2010, toutes et tous ensemble pour les droits des femmes dans le monde.

MOBILISATIONS

- 1 - Une féministe iranienne retenue en prison
- 2 - Petition en faveur de la gynécologie médicale
- 3 - La délégation aux droits des femmes s'inquiète des difficultés d'accès à l'IVG
- 4 - Les Chiennes de garde aboient, Surcouf remballe !

TEXTES

- 5 - MLF : «Antoinette Fouque a un petit côté sectaire»
- 6 - Le féminisme pour les nuls
- 7 - Journée nationale de la femme marocaine : Vers une valeur ajoutée ?

COLLOQUES/DEBATS/REUNION

- 8 - Prendre en compte les enfants témoins et/ou victimes des violences conjugales
- 9 - Les discours sur l'égalité/inégalités des femmes et des hommes : de 1750 aux lendemains de la révolution française
- 10 - Colloque sur les actualités des combats d'Olympe de Gouges
- 11 - Débat de Mix'Cité : La prostitution coloniale - 20 novembre
- 12 - Colloque Loi-cadre contre les violences
- 13 - Débat "Les lesbiennes face aux violences : connaître pour agir"

LIVRES/FILMS/SORTIES

- 14 - "Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine"
 - 15 - "Persécutions des femmes, Savoirs, mobilisations et protections"
 - 16 - Film à voir absolument
-

MOBILISATIONS

- 1 - **Une féministe iranienne retenue en prison** - AFP- correspondant à Téhéran, Siavosh Ghazi

Une militante féministe iranienne, Acha Momeni, étudiante dans une université californienne, a été arrêtée le 15 octobre dernier par la police sur une autoroute de la capitale « pour dépassement non autorisé » et n'a pas été relâchée depuis, selon la presse iranienne.

Acha Momeni a été arrêtée il y a 5 jours alors qu'elle roulait en voiture sur l'une des autoroutes de Téhéran. Les policiers qui l'ont arrêtée ont affirmé qu'elle avait doublé une autre voiture à un endroit non autorisé. Elle a été emmenée à la prison d'Evine et n'a pas été

relâchée depuis. Selon un site Internet féministe, Changement pour l'égalité, Acha Momeni est une activiste féministe qui participe notamment à une campagne lancée en 2006 pour rassembler un million de signatures pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Acha Momeni vit aux Etats-Unis où elle fait des études en Californie. Elle est rentrée en Iran il y a 2 mois pour visiter sa famille. Ces derniers mois, les autorités iraniennes ont multiplié les pressions contre les féministes. Plusieurs d'entre elles ont été condamnées à de lourdes peines de prison, d'autres ont écopé de peines de prison avec sursis.

Les féministes iraniennes réclament une modification de la loi qui est défavorable aux femmes, notamment en ce qui concerne la garde des enfants, l'héritage ou encore le mariage et le divorce. Les femmes héritent moitié moins que les hommes et ont un droit limité pour demander le divorce.

2 - Petition en faveur de la gynécologie médicale

En 2000, la secrétaire d'Etat à la Santé, Dominique Gillot, recrée la spécialité. Seulement 20 postes d'internes sont ouverts (contre 140 avant 1986), mais, promis, les effectifs augmenteront chaque année. Las, avec le retour de la droite en 2002, les espoirs envolent. Année après année, le nombre de postes stagne. Celui de chefs de clinique est si bas qu'il ne permet pas à la gynécologie médicale d'exister à terme comme discipline hospitalière. L'extinction de la gynécologie médicale semble programmée. Pourtant, quand Nicolas Sarkozy fait des promesses pendant sa campagne, l'espoir renait. Mais en juin dernier le chiffre tombe. Il y aura 20 postes, pas un de plus. La gynécologie obstétrique, qui n'est pas inquiétée, pourra-t-elle prendre le relais ? Rien n'est moins sûr. Accoucheurs, les obstétriciens n'ont pas suivi une formation approfondie en gynécologie médicale. "Ils ont été formés dans le moule de la chirurgie. Ils ont donc plus tendance à opérer, estime le docteur Jeanmaire,, tandis que les gynécologues médicaux ont appris à utiliser les traitements hormonaux en priorité." En France, moins de 7 % des femmes subissent une hystérectomie (ablation de l'utérus) contre... plus de 20 % dans les autres pays d'Europe et 50 % aux Etats-Unis. Chez nous, le taux de cancer de l'endomètre (paroi de l'utérus) et la mortalité sont les plus basses d'Europe. Les cancers du sein ? La France fait aussi mieux qu'ailleurs. Ils sont détectés plus tôt, la mortalité baisse et la survie à cinq ans est de 80,5 %, contre 69 % seulement en Grande-Bretagne. C'est sans doute pourquoi les Françaises sont championnes d'Europe de la longévité. Et puis il y a la contraception, la ménopause, la sexualité, l'infertilité : tous ces aspects de la vie génitale que les femmes veulent aborder avec leur gynécologue et non pas avec leur généraliste, comme ça arrivera si rien n'est fait. Depuis 2005, l'accès direct à un gynécologue (sans passer par le médecin référent) est remis en question par l'assurance-maladie. Quant aux transferts de certaines compétences vers les sages-femmes et les infirmières inscrits dans le projet de loi sur la santé, ils ne résoudront rien. Alors le CDGM reprend le combat et lance une nouvelle pétition (1). "Nous qui avons consulté librement un gynécologue ferons tout pour que nos filles et petites-filles puissent bénéficier du même service", déclarait en 2000 Elisabeth Badinter dans nos colonnes ("N. O." n° 1840). Un appel toujours d'actualité.

Comité de Défense de la Gynécologie médicale : cdgm.national@orange.fr

3 - La délégation aux droits des femmes s'inquiète des difficultés d'accès à l'IVG - Le Monde 30/10/08

Si nous n'y prêtons pas garde, la situation en matière d'interruption volontaire de grossesse risque d'être catastrophique dans les années qui viennent", prévient Bérangère Poletti, députée (UMP) des Ardennes. La vice-présidente de la délégation de l'Assemblée nationale

aux droits des femmes a dressé un état des lieux alarmant, mercredi 29 octobre, à l'occasion de la présentation de son rapport sur le suivi des lois relatives à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) et à la contraception.

Mme Poletti a dénoncé des retards dans l'application des textes. Le décret ouvrant l'accès à l'IVG médicamenteuse dans le cadre de la médecine de ville, prévu par la loi du 4 juillet 2001, est paru le 1er juillet... 2004. A peine plus de 5 % des cabinets médicaux ont passé une convention avec un établissement de santé pour pouvoir effectuer ces IVG. Quant au décret étendant cette autorisation aux centres de santé et aux centres de planification familiale, il n'est toujours pas paru.

La France connaît une situation paradoxale : le taux d'utilisation des contraceptifs y est parmi les plus élevés d'Europe, mais le nombre d'IVG reste stable. Il était de 14 pour 1 000 chez les femmes de 15 à 49 ans en 1990 ; depuis 2001, il se situe toujours légèrement au-dessus de 14 pour 1 000. Il continue cependant à augmenter de façon régulière chez les mineures de 15 à 17 ans (+8,9 % depuis 2005). Une évolution qui témoigne à la fois d'une insuffisante éducation des jeunes à la sexualité et du déficit d'information sur les méthodes contraceptives. La délégation souhaite que le remboursement de la contraception soit intégralement pris en charge.

Autre motif de préoccupation : la persistance de difficultés d'accès à l'IVG. Les restructurations hospitalières ont entraîné la fermeture d'un certain nombre de centres pratiquant des IVG, tandis que le secteur privé continue de se désengager progressivement. Le contraste est particulièrement marqué en Ile-de-France. Selon une enquête de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales, trois Franciliennes sur dix ayant eu recours à l'IVG dans un établissement étranger y ont été contraintes faute d'avoir obtenu une prise en charge, alors qu'elles avaient formulé leur demande dans le délai légal.

4 - Les Chiennes de garde aboient, Surcouf remballe !

La campagne publicitaire des magasins d'informatique Surcouf présente, dans les vitrines du magasin parisien 139 avenue Daumesnil, deux jeunes femmes blondes en soutien-gorge, slip et bas noirs, déhanchées et cambrées, qui regardent par en dessous les passants (clients potentiels) avec un sourire d'invite. Elles encadrent un adolescent en bermuda, l'air niais. Lui posant la main sur l'épaule, elles s'apprêtent à l'embarquer, comme en témoigne le slogan : « Résisterez-vous à autant d'@vantages ? ». C'est par cette image de prostitution que Surcouf a choisi d'illustrer son offre de 10 % de remise, grâce à la carte @vantages. Dans le magasin, sur le site et sur un dépliant, figurent aussi d'autres images des deux femmes, ou d'une seule, dans la même tenue, avec en travers du corps la mention : - 10 %.

Le 21 octobre à 16h, La Meute des Chiennes de garde diffuse une lettre ouverte à Yves Lagier, PDG de Surcouf, lui demandant de retirer ces images sexistes des vitrines et de prendre l'engagement de cesser ce type de campagne. Les Chiennes de garde le préviennent qu'elles vont aboyer auprès de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité en déposant une plainte pour sexe.

En outre, elles appellent à un rassemblement devant le magasin Surcouf le 25 octobre afin de demander des comptes au PDG sur cette utilisation de corps féminins comme appât pour vendre des marchandises, et sur cette représentation tout aussi dégradante des clients.

Le 22 octobre dès l'ouverture du magasin, SURPRISE : dans les vitrines, les affiches incriminées (qui devaient rester jusqu'au 31 octobre, date de la fin de l'offre promotionnelle) sont masquées !

Satisfaites de cet empressement, les Chiennes de garde annulent le rassemblement du 25, mais elles attendent de patte ferme que le PDG de Surcouf prenne l'engagement de cesser ce type de campagne publicitaire sexiste, sinon... ! À bon entendeur, salut !

<http://www.chiennesdegarde.com/> <http://www.lameute.fr/actualite/surcouf08.php3>

TEXTES

5 - MLF : «Antoinette Fouque a un petit côté sectaire» - Michelle Perrot dans le Figaro du 10/10/08

L'historienne Michelle Perrot, spécialiste de l'histoire des femmes, critique l'appropriation du Mouvement de libération des femmes (MLF) par Antoinette Fouque, qui fête les 40 ans du mouvement ce mois-ci. Elle lui reconnaît un grand rôle, mais rappelle que le MLF est né de la confluence de plusieurs mouvements de femmes.

La féministe Antoinette Fouque fête actuellement les 40 ans du MLF, et se présente comme co-fondatrice du MLF. Qu'en est-il des débuts de ce mouvement ?

Le moment fondateur du MLF est, par convention, la manifestation sous l'Arc de triomphe, le 9 août 1970, où douze femmes déposent, de manière ironique, une gerbe à la femme du soldat inconnu. Ce n'est donc pas le 1er octobre 1968, comme l'explique Antoinette Fouque. Elle a effectivement créé un groupe féministe en 1968, de même que d'autres groupes se sont formés, comme «Féminin Masculin Avenir» créé par Anne Zelensky en 1967. Mais c'est l'année 1970 qui est considérée comme le début du mouvement : c'est une année riche en mobilisations féministes, avec une prise de conscience plus large des revendications. Antoinette Fouque n'est donc pas à elle seule à l'origine du MLF. Le mouvement ne désigne pas, d'ailleurs, une organisation précise, mais un très grand nombre de mouvements, de réunions, de manifestations. Le MLF n'est pas figé, il est extrêmement fluctuant, c'est une de ces caractéristiques principales. C'était là un aspect très stimulant et très vivant. Certaines femmes étaient présentes à toutes les réunions, d'autres allaient et venaient au gré de leur intérêt.

Pourquoi, selon vous, Antoinette Fouque s'affirme comme étant à l'origine du MLF ?

Elle a profité du fait que le mouvement des femmes n'a jamais su bien se structurer, s'organiser. D'ailleurs, en 1979, elle a déposé le sigle MLF en tant qu'association, sans demander leur avis aux autres militantes. Elle ne voulait pas que le mouvement soit oublié. Mais certaines lui en ont alors beaucoup voulu : le côté institutionnel ne correspondait pas à l'esprit du MLF. Surtout, cette action a été vécue comme une appropriation du mouvement par un seul groupe. Je reconnaît cependant à Antoinette Fouque une formidable personnalité, un grand engagement en faveur des femmes, des actions très intéressantes comme la création d'une Edition des Femmes <<http://www.desfemmes.fr/>> . Mais son attitude s'apparente un peu à une personnalisation abusive du MLF. On risque alors d'oublier le rôle de toutes les autres militantes. En ce sens, elle a un petit côté sectaire.

Il se trouve qu'elle bénéficie d'une reconnaissance nationale et internationale. Le féminisme français risque alors d'être perçu à l'étranger comme étant uniquement celui d'Antoinette Fouque. Or elle n'incarne qu'une partie de la pensée féministe française, qui est beaucoup plus vaste.

Quelle est justement sa conception du féminisme ?

Elle ne se définissait pas comme féministe. Pour elle, c'était un concept à dépasser. Elle s'opposait à Simone de Beauvoir, qu'elle accusait de vouloir copier le modèle des hommes. Elle voulait créer quelque chose de radicalement différent, en s'appuyant sur la psychanalyse. Elle

avait fondé d'ailleurs un groupe, qui s'appelait « Psy et po » (psychanalyse et politique). Son féminisme, dit «essentialiste», ou «différentialiste», insiste sur une «essence», une spécificité des femmes. Pour elle, il existe des valeurs intrinsèquement fémi-nines, qui se fondent sur le fait de pouvoir donner la vie. Une capacité de création qu'elle étend par exemple à la création intellectuelle, à l'écriture féminine.

Beaucoup de femmes s'opposaient à cette conception. Les «féministes universalistes» ne voulaient pas que les femmes soient assignées à des différences, qu'elles soient vues en tant que mère uniquement. Pour ces femmes, les différences masculin /féminin sont surtout construites par la société. Ces pensées opposées se sont cependant un peu atténues depuis.

6 - Le féminisme pour les nuls - Caroline Fourest - le Monde 09/10/08

Une douce OPA s'opère sur le Mouvement de libération des femmes. La semaine dernière, Le Parisien et Ouest-France annonçaient "les quarante ans du MLF"... Avec deux ans d'avance. Stupeur chez les féministes. Seraient-elles guettées par la maladie d'Alzheimer ?

Serions-nous déjà en 2010 ? De l'avis des historiennes comme des militantes, les "années mouvement" remontent à 1970. Des féministes étaient bien à l'oeuvre parmi les activistes de Mai-68, mais leurs préoccupations, n'était la priorité du mois de mai, surtout pas celles de leurs camarades garçons. Il faut attendre 1970 pour assister à un mouvement revendiquant la libération des femmes à travers une série de temps forts collectifs : réunion à la faculté de Vincennes, dépôt de gerbe à la femme du "soldat inconnu" et numéro de la revue de Partisan proclamant "Féminisme : année zéro". Mais alors pourquoi cette précipitation et pourquoi certains médias datent subitement l'acte fondateur du MLF un 1er octobre 1968 ? Cette date ne correspond à rien... si ce n'est à l'anniversaire d'Antoinette Fouque. Aussi comique que cela puisse paraître, cette ancienne députée européenne, fondatrice des Editions des femmes, croit se souvenir avoir abordé la question avec deux amies le jour de son anniversaire en 1968... Ce qui en ferait l'une des "fondatrices" du MLF. Son service de presse ne ménage pas ses efforts pour le faire savoir. Ouest-France l'annonce donc : "Il y a quarante ans, Antoinette Fouque créait le MLF." L'époque est décidément propice aux impostures. Et pas seulement sur Internet. Le seul fait que ce canular médiatique fonctionne en dit long sur la méconnaissance, voire le mépris envers l'histoire du féminisme, jugée secondaire.

Rappelons cette vérité simple : personne n'a fondé le Mouvement de libération des femmes. On ne décrète pas un mouvement social, surtout composé d'une telle multitude de courants et de groupes. Antoinette Fouque et son courant n'étaient qu'une composante parmi d'autres de ces "années mouvement" (cf. le livre de référence de Françoise Picq).

Psychanalyse et Politique, c'était son nom, réunissait surtout des admiratrices, grâce à un mélange particulier de psychanalyse et de politique d'inspiration maoïste. Le "culte de la personnalité" tenait parfois lieu de pensée, sur un mode que plusieurs féministes ont décrit comme "sectaire" dans un livre : Chronique d'une imposture.

Sur le plan des idées, Antoinette Fouque n'a cessé d'attaquer les "positions féministes-universalistes, égalisatrices, assimilatrices, normalisatrices" de Simone de Beauvoir. Elle serait plutôt du genre à exalter le droit à la différence et la supériorité de la physiologie féminine, dite "matricielle", sur un mode essentialiste quasi druidique. Dans ses textes, elle revendique la "chair vivante, parlante et intelligente des femmes". Le fait que les femmes aient un utérus - présenté comme le "premier lieu d'accueil de l'étranger" - expliquerait leur "personnalité xénophile". Comme si toutes les femmes étaient par nature incapables d'être nationalistes ou xénophobes. Même sainte Sarah Palin ? Des observateurs saluent sa féminité

et son "style non phallique". Pourtant, ce "pitbull avec du rouge à lèvres", comme elle aime à se présenter, tire au fusil sur l'ours blanc d'Alaska et rêve de finir le job en Irak.

Le féminisme caricatural a toujours eu beaucoup de succès auprès des non-féministes. Loin de déconstruire les fondements naturaliste et différentialiste à l'origine de la domination masculine, ce féminisme essentialiste emprunte ses codes et se contente d'inverser les rôles. Pas question d'égalité ni de déconstruire le mythe social associé à la différence des sexes. Il suffit de remplacer le "sexe fort" par le "sexe faible", le patriarcat par le "matriarcat", et le tour est joué. Le grand public applaudit. Toute féministe un tant soit peu universaliste, égalitaire ou juste sensée, aurait plutôt envie de pleurer. Elles ont d'autant plus de mal à digérer l'OPA d'Antoinette Fouque sur le MLF qu'il ne s'agit pas d'une première tentative. En 1979, alors que cette grande prêtresse de la féminitude a jadis refusé de se dire féministe - un affreux concept "égalisateur" -, la voilà qui dépose le sigle "MLF-Mouvement de libération des femmes" à l'INPI, l'Institut national de la propriété industrielle, pour pouvoir l'exploiter sur un mode commercial ! Depuis, ses admiratrices sont la risée des cercles féministes. Mais la mémoire ne vaut que si elle se transmet. Or, dans ce domaine, Antoinette Fouque dispose de moyens financiers non négligeables. Grâce à cette aptitude commerciale, sa maison d'édition a permis d'éditer des centaines d'auteures qui ont contribué à l'histoire des idées, parfois dans un sens féministe. Cela ne fait en rien d'Antoinette Fouque la fondatrice du MLF.

Que penserions-nous si une poignée d'amis décidaient de se proclamer "fondateurs" de Mai-68 parce qu'ils avaient rêvé de barricades deux ans plus tôt ? Une telle imposture ne passerait jamais. Tandis que le refus de cette OPA grotesque soulève quelques commentaires amusés, visant à réduire ce débat à une "querelle de filles". Un peu comme si le débat entre droit à la différence et droit à l'indifférence au sein de l'antiracisme était une querelle de "Blacks" ou de "Rebeux" ! Un tel mépris en dit long sur le chemin qu'il reste à parcourir. Le féminisme n'est pas une histoire de "filles", mais l'histoire d'un humanisme révolutionnaire qui a bouleversé le monde, comme peu d'idéaux peuvent se vanter de l'avoir fait. Cela mérite que l'on prenne au sérieux son histoire.

Caroline Fourest est essayiste et rédactrice en chef de la revue - ProChoix.

7 - Journée nationale de la femme marocaine : Vers une valeur ajoutée ?

La commémoration du 10 Octobre en tant que journée nationale de la femme marocaine est liée à la réforme du code de la famille, qui a été un événement politique et juridique d'importance capitale dans la vie des femmes en particulier et la société marocaine en général. Cet événement a donné lieu à de nombreuses lectures, mais la plus importante, du point de vue de l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, se manifeste dans l'avancée qui a été faite vers l'égalité, selon le référentiel universel tel que indiqué dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

Il ne fait aucun doute que les progrès qui ont été réalisés depuis quatre ans sont indéniables, cependant, les conditions pour une pleine citoyenneté des femmes et pour l'accélération de la transition démocratique suppose une évaluation des acquis fondée sur un rapprochement vers l'égalité en tant que réalité quotidienne palpable. Or, de ce point de vue :

- Nous sommes encore loin de l'égalité tant que les articles les plus importants et structurants de la convention CEDEF continuent de faire l'objet de réserves, tels que les articles 2 et 16. Et aussi longtemps que la déclaration d'intention de procéder à une levée partielle des réserves et à la ratification du Protocole optionnel de la Convention, n'a pas dépassé le stade d'un effet d'annonce qui dure depuis plus de deux ans. En effet, les outils

pour la levée des réserves n'ont toujours pas été déposés auprès du Secrétaire général des Nations Unies.

- Nous sommes encore loin de l'égalité tant que la mise en œuvre du Code de la famille reste dominée par les pratiques du passé et l'esprit de l'ancienne législation du statut personnel comme en témoignent de nombreux rapports d'évaluation qui s'appuient sur des données officielles (statistiques du Ministère de la Justice) et sur les plaintes auprès des tribunaux et des centres d'écoute et d'assistance juridique relevant des associations féminines.

- Nous sommes loin de l'égalité tant que le Code de la famille, malgré les réformes engagées, dispose encore de nombreuses injustices et discriminations telles que le maintien de la polygamie, de la répudiation, de la tutelle légale exclusive des pères sur les enfants, de l'inégalité successorale, etc....

- Nous serons toujours aussi loin de l'égalité tant qu'il y aura des résistances politiques à une participation effectivement significative des femmes dans les instances élues et exécutives.

A travers le processus ayant conduit à la promulgation du Code de la famille, le Maroc a démontré au reste du monde qu'un changement basé sur les valeurs de la modernité est autant possible que nécessaire. Par conséquent, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, considère que le meilleur moyen de célébrer la journée nationale de la femme marocaine est de mettre la question de l'égalité, de nouveau, à l'ordre du jour de l'agenda politique selon l'approche des droits humains des femmes et les critères de la construction démocratique, ce qui nécessite: -d'assurer la représentativité des femmes selon un quota du tiers des sièges dans les conseils communaux, comme un prélude à l'égalité et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à cet effet, - de répondre d'urgence aux revendications de la campagne nationale et régionale pour la levée des réserves sur la Convention CEDAW et l'adhésion à son Protocole facultatif, - de réformer la législation sur la base du principe de l'égalité et de protéger les femmes contre les violences, en particulier par le biais du code la famille et de la législation pénale ainsi que la mise en place de mécanismes efficaces pour leur application.

Ces exigences constituent les axes de mobilisation du mouvement des femmes et l'objet de son plaidoyer quotidien. En prendre compte d'une façon positive et urgente contribuera à conférer à la célébration de la Journée nationale de la femme marocaine...une valeur ajoutée.

Association Démocratique des Femmes du Maroc <<http://www.adfm.ma>>www.adfm.ma

DEBATS, COLLOQUES, RÉUNIONS

8 - Prendre en compte les enfants témoins et/ou victimes des violences conjugales

Vendredi 7 novembre de 10h à 18h, Ecole Normale Sociale, 2 rue de Torcy, 75018, organisée par l'Ecole Normale Sociale et ECVF - association nationale 'Elues contre les violences faites aux Femmes'. Fiche d'inscription à retourner à Ecole normale sociale de Torcy 75018 Paris : nom, statut, coordonnées, date, signature.

9 - Les discours sur l'égalité/inégalités des femmes et des hommes : de 1750 aux lendemains de la révolution française - 8 novembre

Samedi 8 novembre 2008, 9h15-17h30, à l'Ecole Normale Supérieure, journée d'études organisée par la SIEFAR et l'IHMC, avec le soutien de l'Institut Emilie du Châtelet et la Région Île de France

La SIEFAR (Société internationale d'étude des femmes d'Ancien Régime) et l'IHMC (Institut d'histoire moderne et contemporaine, CNRS/ENS Paris, dans le cadre des activités

du groupe, Femmes et histoire), organisent le 8 novembre 2008 la première d'une série de journées d'études consacrées aux discours sur l'(in)égalité des femmes et des hommes.

Cette journée s'inscrit dans un programme scientifique pluriannuel visant à faire progresser nos connaissances sur l'abondante production de discours sur les rapports entre les femmes et les hommes, depuis la Renaissance (marquée par la célèbre Querelle des femmes), jusqu'aux années 1810 qui voient se mettre en place les nouveaux rapports de force issus de la période révolutionnaire et de l'Empire.

La journée d'étude de l'automne 2009 sera consacrée aux années 1600 à 1750. Celle de l'automne 2010 couvrira les années 1400 à 1600. Le programme se conclura, en 2011, par un colloque international à visée comparatiste englobant l'Europe. L'ensemble devrait permettre, par la mise en commun d'approches de spécialistes de différentes périodes et de différentes disciplines, de mieux comprendre l'évolution d'un débat qui a accompagné, justifié, préparé les transformations politiques et idéologiques de cette longue période, et marqué de son sceau les derniers siècles de notre histoire.

La première journée d'étude, centrée sur la période allant des années 1750 aux lendemains de la Révolution française aura lieu le samedi 8 novembre 2008 de 9h15 à 17h30, salle Dussane de l'Ecole normale supérieure, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris. Entrée libre

Programme

Matin : animation/présidence : Geneviève FRAISSE

9h15 à 9h45 : ouverture (IHMC, IEC, SIEFAR) et introduction de Geneviève FRAISSE

9h45 à 10h10 : Éliane VIENNOT, Bagarres mémorielles autour du droit des femmes à régner en France, entre 1750 et 1789

10h10 à 10h35 : Isabelle ERNOT, Elites masculines et construction de la représentation de la différence des sexes (années 1770-1820)

10h35 à 10h55 : discussion, 10h55 à 11h10 : pause

11h10 à 11h35 : Anne MORVAN, La place des discours sur l'inégalité des hommes et des femmes dans l'émergence de la science sociale (1760 ^ 1820)

11h35 à 12h00 : Sabine ARNAUD, De la dénomination d'une maladie à son assignation : l'hystérie et l'inégalité sexuelle face à la pathologie entre 1750 et 1820

12h00 à 12h30 : discussion, 12h30 à 14h30 : déjeuner

Après-midi : animation/présidence : Dominique GODINEAU

14h30 à 14h55 : Caroline FAYOLLE, L'éducation est-elle l'instrument de l'égalité ? Les débats sur l'éducation des femmes au tournant des XVIII^e-XIX^e siècles

14h55 à 15h20 : Huguette KRIEF, Le « Génie féminin », propos et contre propos

15h20 à 15h45 : discussion, 15h45 à 16h00 : pause

16h00 à 16h25 : Kirsty CARPENTER, La problématique du roman courtois et de la femme auteur à l'époque de la Révolution

16h25 à 16h50 : Martine REID, Quelques observations sur les femmes auteurs au XVIII^e siècle

16h50 à 17h30 : discussion finale et mots de conclusion

10 - Colloque sur les actualités des combats d'Olympe de Gouges - 14 et 15 novembre

Vendredi 14 novembre 2008, de 10h à 17h30 à l'Unesco - salle XII 7 place de Fontenoy - 75007 Paris

Samedi 15 novembre 2008, 10h à 17h30 à Montreuil - École nationale de musique et de danse - 13, avenue de la Résistance - 93 100 MontreuilAvec : Olivier Blanc, Nicole Pellegrin, Benoîte

Groult, Josette Fallope, Violaine Lucas, Gabrielle Verdier, Anna Azaria, Souhayr Belhassen, Catherine Masson, Soha Bechara, Aminata Traoré.

Organisé par Le Monde diplomatique avec le soutien du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, de la Commission française pour l'UNESCO, de la ville de Montreuil, du Conseil Régional d'Ile-de-France et de TV5 Monde.

Le contexte dans lequel l'auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne a formulé ses idées, et surtout leur sens aujourd'hui, seront traités durant ces deux jours par des spécialistes de son œuvre et des « grands témoins » des combats actuels pour l'égalité des droits.

Merci de réserver sur <http://www.unesco.fr>

11 - Débat de Mix'Cité : La prostitution coloniale - 20 novembre

La première invitée des conférences-débats mensuels de Mix-Cité Paris est Christelle Taraud, le jeudi 20 novembre à 19h au Local des Alternatifs, 40 rue de Malte, 75011, Paris, Métro Oberkampf ou République (prendre l'escalier en colimaçon dans la cour). Christelle Taraud, historienne, interviendra autour de ses travaux sur la prostitution coloniale. Après le débat, nous ferons un point d'information sur les actions prévues autour de la dénonciation du sexisme dans les jouets en décembre. Entrée libre.

<http://www.mix-cite.org>>www.mix-cite.org

12 - Colloque Loi-cadre contre les violences - 22 novembre

Ce colloque sera l'occasion de débattre de la proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes élaborée par le Collectif. En novembre 2006, nous l'avons publiée et organisé un premier colloque au Sénat, pour la présenter. En décembre 2007, elle était déposée à l'Assemblée nationale par le groupe de la Gauche Démocratique et Républicaine, et au Sénat par le groupe Communiste Républicain et Citoyen. Depuis, une pétition a regroupé près de 15 000 signatures pour l'inscrire à l'ordre du jour du parlement.

Cette proposition de loi donne de l'espoir, réconforte face à l'immensité de la tâche mais elle interpelle aussi et mécontente parfois. Alors, pour avancer nous voulons débattre. Ce colloque s'adresse donc à toutes celles et à tous ceux qui luttent ou veulent lutter contre les violences faites aux femmes, qui ont réagi, de quelque façon que ce soit à notre proposition de loi-cadre et qui veulent débattre pour enfin gagner même si la lutte exige ténacité et opiniâtreté.

Il est nécessaire de s'inscrire sur colcadac@club-internet.fr. Les inscriptions ne pourront être validées que si un chèque de 10 € parvient à l'adresse suivante : Collectif national pour les droits des femmes, 21ter rue Voltaire, 75011 Paris.

13 - Débat "Les lesbiennes face aux violences : connaître pour agir" - 28 novembre

Le 28 novembre de 19h à 21h, débat sur "Les lesbiennes face aux violences : connaître pour agir" organisé par SOS Homophobie à la Mairie du 3^e arrondissement. Intervenantes : Sylvie Gras, Brigitte Lhomond, Vanessa Watremez et Irène Zeilinger. Animation : Stéphanie Arc.

FILMS, LIVRES, SORTIES...

14 - "Mondialisation de la prostitution, atteinte globale à la dignité humaine"

Un livre de la Commission Femmes d'Attac aux Editions Mille et une nuits

15 - "Persécutions des femmes, Savoirs, mobilisations et protections"

Le GAMS vous conseille la lecture de l'ouvrage Persécutions des femmes, Savoirs, mobilisations et protections, Sous la direction de Jane FREEDMAN et Jérôme VALLUY, Editions du Croquant, Collection Terra, novembre 2007

Et toujours commandable au GAMS : Nos filles ne serons pas excisées (20 • + frais de port) et Le Pacte d'Awa (7,50 • + frais de port).

16 - Film à voir absolument

Dès sa sortie le 5 novembre, allez voir "Les Bureaux de Dieu" de Claire Simon. Cela parle du Planning Familial, de son histoire, de son utilité...